MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_38-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 27 février, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (*à partir de 20h20*), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL (*jusqu'à 21h10*), Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Frédéric DESSAUGE à Delphine DAVID, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL.

Excusés : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h00
Joseph THEBAULT est élu secrétaire de séance
Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 26
Pouvoirs : 2
Votants : 29 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 28
Quorum : 17

ECONOMIE – VENTE DE PARCELLE A LA SAS MS EQUIPEMENT OU A TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE SUBSTITUEE

N° Délibération CC/2026/38

EXPOSE DES MOTIFS

Montfort Communauté est en contact avec la SAS « MS EQUIPEMENT », qui souhaite acquérir, via une SCI en cours de création, un terrain situé dans le parc d'activités du Pays Pourpré en Brocéliande. Locataire sur son site de Pacé, l'entreprise souhaite déménager son activité afin de la rapprocher de ses clients et de disposer d'un outil plus performant. Le concessionnaire breton, spécialisé dans la vente de matériels agricoles (John Deere) et de motoculture (Jardiman) depuis 1972, emploie actuellement 330 salariés dans la région et 40 salariés sur son site de Pacé.

Des échanges sont engagés entre l'entreprise et les services de Montfort Communauté depuis le mois de juin 2025. Le projet a été exposé en commission économique le 22 janvier 2026 qui a émit un avis favorable.

Les caractéristiques de la vente sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_38-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Vente d'une emprise dans la ZAE du Pays Pourpré sur la commune de Pleumeleuc, représentant une superficie totale de 12 128 m² à extraire de la parcelle mère cadastrée en section ZE numéro 142.
- Le projet de l'entreprise prévoit la construction d'un bâtiment de 4 500 m² auquel s'ajoute une surface de plus de 2 000 m² d'ombrière. Cet ouvrage comprend atelier de réparation, showroom, magasin, bureaux et zone de stockage.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- La vente est consentie :
  - Pour une surface totale de 12 128m² établie par bornage en date du 18 février 2026
  - Moyennant un prix de vente de 50 € HT/m² (TVA applicable en sus : taux légal en vigueur ou TVA sur marge), soit donc un prix de vente total de 606 400€ HT.

- Il est précisé que cette vente ne sera définitive qu'après obtention du financement et d'un permis de construire purgé de tout recours et retrait administratif, obtenu par la SAS « MS EQUIPEMENT », ou la SCI en cours de création ou toute personne physique ou morale substituée pour la réalisation du projet présenté dans cette délibération.

- L'acte authentique de vente devra être régularisé dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération. Une fois ce délai dépassé, la collectivité sera entièrement libérée de ses obligations envers la SAS « MS EQUIPEMENT ».

Il est rappelé que les frais d'acte et de raccordement aux réseaux sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu l'article L2241-1 du CGCT,
Vu les statuts de Montfort Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique et de « création, d'aménagement, d'entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,
Vu le budget de Montfort Communauté,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.3111-1 et L.3211-1,
Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de Pleumeleuc,
Vu l'avis des services de France domaine (désormais Direction de l'Immobilier de l'État) n° 2025-35023-18652,
Vu le projet d'implantation de l'entreprise MS Equipement,
Vu l'avis des services de France domaine (désormais Direction de l'Immobilier de l'État) n° 2025-35023-18652,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 février 2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
- approuve le projet de vente susvisé ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition par la SAS « MS Equipement » ou par toute personne physique ou morale substituée.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,